



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation critique au CP de Saint-Quentin-Fallavier

Question écrite n° 16012

Texte de la question

M. Thierry Perez alerte M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation particulièrement préoccupante du centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier et plus particulièrement de son quartier maison d'arrêt, confronté à une surpopulation carcérale devenue critique et à une multiplication des incidents de sécurité. Alors que la capacité théorique du quartier de la maison d'arrêt est de 190 places, celui-ci héberge actuellement près de 440 personnes détenues, soit un taux d'occupation avoisinant les 220 %. Cette situation se traduit notamment par la présence de plus de 90 matelas au sol, de nombreuses cellules occupées par trois ou quatre détenus malgré une superficie limitée, ainsi que par une dégradation continue des conditions de détention. Cette surpopulation exerce une pression considérable sur les personnels pénitentiaires, qui doivent faire face à une augmentation sensible des violences, des tensions et des conflits quotidiens. Les agents de surveillance comme les personnels d'encadrement signalent un état de fatigue chronique résultant de la gestion permanente des incidents, faisant craindre une hausse des arrêts de travail et une fragilisation durable du fonctionnement de l'établissement. Par ailleurs, cette saturation compromet gravement les missions de réinsertion confiées à l'administration pénitentiaire. L'accès aux activités éducatives, sportives, culturelles et professionnelles devient de plus en plus difficile pour les personnes détenues, réduisant les perspectives de préparation à la sortie et de prévention de la récidive. À cette situation déjà préoccupante s'ajoute l'augmentation spectaculaire des livraisons illicites par drones. Selon les personnels, ces survols sont désormais quasi quotidiens et permettent l'introduction d'objets prohibés en détention, notamment des téléphones portables et des stupéfiants. Les équipements actuellement disponibles apparaissent insuffisants pour répondre à cette menace : brouilleurs devenus obsolètes, dispositifs de vidéosurveillance inadaptés, miradors vieillissants et angles de surveillance limités. Les chiffres communiqués par les représentants des personnels illustrent cette dégradation : plus de 1 200 téléphones portables découverts en 2025 contre moins de 800 l'année précédente, près de 300 saisies de produits stupéfiants et une hausse très significative des comptes rendus d'incidents. Les personnels alertent également sur le risque croissant d'introduction d'armes au sein de l'établissement, avec des conséquences potentiellement dramatiques pour la sécurité des agents comme des détenus. Dans ce contexte, les projets actuellement envisagés consistant à créer cinquante places supplémentaires sous forme de structures modulaires apparaissent, selon les personnels concernés, insuffisants pour répondre à la situation structurelle de surpopulation que connaît l'établissement. Plusieurs pistes alternatives sont évoquées localement, notamment la création d'un quartier de fin de peine ou d'une structure d'accompagnement vers la sortie permettant un désengorgement plus efficace de la maison d'arrêt. Ainsi, il lui demande respectueusement quelles mesures urgentes le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de restaurer des conditions de travail compatibles avec les exigences de sécurité et de continuité du service public pénitentiaire au centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier. Il souhaite notamment savoir si le Gouvernement envisage le renforcement des effectifs, la modernisation des dispositifs de lutte contre les livraisons par drones, l'installation de filets anti-intrusion, l'amélioration des équipements de surveillance, ainsi que la création de capacités supplémentaires réellement adaptées à la situation exceptionnelle de surpopulation que connaît cet établissement.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Perez](#)

Circonscription : Isère (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16012

Rubrique : Lieux de privation de liberté

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 juin 2026](#), page 5391